

Ecole Saint-Augustin

Le 15/06/2023

Chers parents,

Après le mouvement de l'emploi de ce début juin, je suis en mesure de vous donner l'organisation pour l'année 2023-2024.

1)- La directrice : **Mme Fleury Chrystelle** :

Je suis disponible pour rencontrer chaque famille qui le désire sur rendez-vous, le soir ou les jeudis et les vendredis de décharge de direction.

Une permanence aura lieu pendant les vacances du lundi 10 juillet au jeudi 13 juillet et du jeudi 17 août au vendredi 1^{er} septembre, **sur rendez-vous via le mail de l'école : eco35.st-augustin.noyal-sur-vilaine@e-c.bzh**.

Comme chaque année, des enseignants changent d'établissement afin de poursuivre leur carrière : Mmes COSSON Rosanne, CHEVALIER Catherine, LE MOINE Emilie et MAILLARD Noémie enseigneront dans une autre école à la rentrée.
Merci pour leur travail et bonne continuation.

2)- Les classes : **les listes seront affichées le VENDREDI 30 JUIN avant la fin de l'année scolaire** et les listes de fournitures seront transmises à vos enfants.

TPS-PS : Mme Béatrice Vallée, secondée par Mme Durand Mathilde, comme ASEM puis une deuxième ASEM, sera attribuée pour l'accueil des Tout-Petits à partir de janvier.

MS- PS : Mmes Sophie Allion et Chrystelle Fleury, aidées par Mme Legrand Catherine. ASEM.

GS : Mme Sachet Mathilde secondée par Mme Oger Stéphanie, comme ASEM, le matin.

GS/CP : Mme Boudard Hélène, aidée par Mme Nelly Chaslot, comme ASEM, le matin.

CP/CE1 : Mme Bérénice Paillard qui sera supplée en début d'année, en attente de nomination en juillet.

CE1/CE2 : Mme Gendrot Hélène.

CE1/CE2 : Mme Mainfray Laurence

CE2/CM1 : Mme Carboni Aude.

CM1/CM2 : Mmes Biger Sophie et Allion Sophie

CM1/CM2 : Mme Le Barbier Solenn

Dispositif Ulis : Mme Janet Géraldine aidée par l'AESH, Mme Drugeot Nathalie.

3)- **La rentrée se fera le lundi 4 septembre à 8 h30.**

Pour les nouvelles familles de l'école, la communauté éducative les invite à un pot de pré-rentrée le vendredi 1 er septembre à partir de 16h30 jusqu'à 18h30 afin de rencontrer toute l'équipe éducative avant le grand « jour » !

4)- La garderie du soir aura lieu dans le sous-sol, pour les élèves de cycle 3 et de cycle 2. Le cycle 3 sera sous la surveillance de Mme Mathilde Durand et le cycle 2 sera sous la surveillance de Mme Catherine Legrand.

Pour les élèves de la maternelle, Mme Oger Stéphanie assurera la garderie dans la salle de motricité le soir de 16h40 jusqu'à 19h avec l'aide de Mme Drugeot Nathalie.

Le matin de 7h15 à 8h20, Mme Nelly Chaslot s'occupera de la garde de vos enfants dans la salle de motricité maternelle et de **l'étude les lundis et les jeudis soir**. (Inscriptions des enfants via une demande par mail à l'école **avec un minimum de 4 élèves pour être effectives**).

5)- Ateliers ludiques en anglais...

L'école propose sur inscription à l'année via une demande par mail **des temps d'anglais sous forme d'ateliers ludiques de 16h45 à 17h30 par groupe de 10 enfants, tous les 15 jours, avec des roulements semaines A ou semaines B** pour un coût de 4 euros la séance avec Mme Travers Catherine, diplômée en anglais, les lundis pour 20 enfants de MS/GS, les mardis pour 20 enfants de CE, les jeudis pour 20 enfants de CE/CM et les vendredis pour 20 enfants de CP/CE.

10 enfants par groupe sont nécessaires afin de concevoir cette animation au sein de l'école. Ces inscriptions se feront à l'année et les 16 séances vous seront facturées en début d'année. Une réunion d'information aura lieu dès le **MARDI 5 septembre de 17h30 à 18h30**, afin de permettre le début des ateliers le lundi 11 septembre et jusqu'au 28 juin.

6)- Intervenante en musique de l'école Paul Le Flem.

Les enfants des classes maternelles et du cycle 3, bénéficieront de 10 séances d'éveil musical par un professeur de musique lors de l'année scolaire. Merci à l'APEL pour le financement de ce projet.

7)- Intervenant en multisport pour les élèves de cycles 2 et de cycle 3.

8)- Nous serons attentifs à avertir par message en cas de besoin sur le comportement de votre enfant. Nous inviterons la famille concernée à rencontrer l'enseignante, le cas échéant sur le suivi du comportement de son enfant afin de trouver des solutions et d'aider l'enfant.

9)- Vous aurez des codes d'accès aux **livrets de compétences** de votre enfant en cours d'année pour les élèves en élémentaire deux fois par an.

Un cahier regroupant toutes les compétences en maternelle de la Petite Section à la Grande Section sera à signer une fois par an, celui-ci permet de voir l'évolution des progrès et ce qu'il reste à acquérir à votre enfant jusqu'à la fin de la Grande Section.

Les Rendez-vous parents-enseignant se poursuivront en janvier, février. Si l'enseignant ou les parents estiment qu'une rencontre est nécessaire, il sera convenu d'une réunion.

10)- **Les sorties**, pour tous les élèves, se feront à 12H ou à 16h30 avec les enseignantes avant la cantine ou la garderie.

- Au niveau des portes de classe, côté cour maternelle, pour les élèves de maternelle et les élèves de CP de Mme Boudard Hélène.

- Au niveau du portail central, pour tous les élèves d'élémentaire.

11)- **Les entrées** : A partir de 8h20, le matin et 13h35 le midi pour tous les élèves. Les élèves sont invités à se rendre directement sur la cour élémentaire dès que le portail est ouvert.

Pour tous les élèves, les sorties se feront au niveau du portail principal (sauf les élèves de maternelle et les CP de Mme Boudard). Merci de bien respecter les horaires de l'école et le stationnement sur les places de stationnement à disposition, pour la sécurité des enfants.

12)- **Les réunions de classe auront lieu** : les 3 classes de maternelle le mardi 19 septembre, les 3 classes de cycle 3, le vendredi 22 septembre et les classes du cycle 2 (celle de Mme Boudard) le mardi 26 septembre à 18h30 directement dans les classes.

Aussi, je vous souhaite de bonnes vacances en famille en espérant qu'elles soient sous le soleil afin de récupérer toutes les énergies nécessaires pour reprendre le chemin de l'école. Et continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Sincères salutations.
La directrice : C. Fleury.

Vous trouverez dans cette enveloppe :

- Attestation du règlement intérieur de l'établissement à signer, le choix de contributions à compléter, ainsi que le contrat de solarisation pour les nouvelles familles à remplir.

- Une feuille de renseignement à modifier et à compléter recto verso.

- Une proposition pour l'assurance de l'école, la mutuelle Saint Christophe. Pour les photocopies des attestations d'assurance, bien noter si elles sont pour l'école ou pour la mairie.

- les autorisation pour les comprimés d'iodes (demande de l'Inspection Académique via la préfecture)

- Un courrier de l'APEL.

- les listes de fournitures se trouveront sur le site de l'école et seront données par l'enseignante en fin d'année.

- le règlement intérieur, le projet éducatif et pastoral de l'école seront envoyés par mail et se retrouveront sur le site de l'école.